



**Syndicat
CGT
Renault Cléon**

cgt.renault.cleon@wanadoo.fr
cgt.cleon@renault.com
fax: 01 76 86 78 40

**Grève le 9 avril
Suicides à Cléon
Répression syndicale**

Mardi 24 Mars 2015

Tous en grève le 9 avril !!!

**Le 9 avril, à l'appel de la CGT, FO, SOLIDAIRES et FSU
GREVE ET MANIFESTATIONS
POUR EN FINIR AVEC L'AUSTERITE**

Alors que:

la situation pour des millions de salariés, retraités et privés d'emploi ne cesse de se dégrader.

l'emploi du secteur public et du secteur privé est menacé.

les richesses du travail servent à enrichir les plus riches.

Le gouvernement vient de faire le choix (en utilisant le 49-3) d'imposer la loi MACRON, dite « pour la croissance et l'activité » qui aura pour conséquences, si elle était appliquée, d'aggraver les inégalités.

En Seine-Maritime, les Unions Départementales CGT, FO, FSU et Solidaires ont décidé de répondre à l'appel national à la grève et aux manifestations.

Pour l'augmentation générale des salaires public/privé.

L'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat est une nécessité sociale. Nous revendiquons l'augmentation générale des salaires, de la valeur du point d'indice dans la Fonction Publique, des pensions et des minimas sociaux, pour en finir avec l'austérité imposée aux salariés **alors que les grands patrons, les banques et les actionnaires du CAC 40 engrangent des milliards de profits.**

Pour de véritables emplois

Il faut en finir avec le chômage et la précarité et donner une priorité à l'emploi avec un vrai contrat de travail et un vrai statut. Ces emplois stables naissent de l'activité économique au service de la satisfaction des besoins de la population, et de l'existence de règles et de normes au plan national, européen et international.

Pour le retrait du projet de loi Macron

La Loi dite «Macron» a été adoptée en première lecture par le coup de force du 49-3. Cette loi signifie des **privatisations**, la **destruction du contrat de travail transformé en simple contrat individuel de gré à gré**, la **banalisation du travail dominical et du travail de nuit** (en créant la notion de travail en soirée). Les **prud'hommes déjà très attaqués seraient liquidés**. Elle **libéralise et flexibilise à outrance....**

Pour le retrait du pacte de responsabilité et du pacte d'austérité

Toutes les attaques orchestrées par le gouvernement découlent du «pacte de Responsabilité». Ce pacte est financé par 50 Milliards d'Euros de réductions des dépenses publiques et sociales qui remettent en cause davantage encore les services publics, la protection sociale et détruisent massivement l'emploi dans le secteur privé au travers de la diminution de la commande publique. C'est aussi le sens de la réforme territoriale.

Pour la défense du droit du travail

Après l'échec des négociations sur la «modernisation» du dialogue social, Manuel Valls entend légiférer. S'il allait jusqu'au bout, cela constituerait un 49.3 social. Nous ne pouvons accepter la remise en cause des IRP, **(Institutions Représentatives du Personnel)**, en particulier avec la **disparition des CHSCT par un regroupement des instances dans des DUP (Délégation Unique du Personnel)**.

Pour le développement des services publics

La mise en place de la réforme territoriale et des Métropoles se fait pour accompagner les politiques d'austérité menées en France et en Europe. Dans cette logique libérale, le maintien et les développements des services publics ne sont pas une priorité avec notamment la fusion et la disparition de certains services.

Pour:

- **En finir avec l'austérité**
- **L'augmentation générale des salaires**
- **La création massive d'emplois**
- **Pour le développement des services publics**
- **Le retrait du projet de loi Macron et du pacte de responsabilité**

Tous en grève et manifestations
Rouen 10 h 00 Cours clémenceau
Le Havre 10 h 30 à la Sous-Préfecture
Dieppe 10 h 00 Gare SNCF

Suicides à Cléon

Après le suicide de Cédric Neff reconnu comme accident de travail, le suicide d'Emmanuel Jouanne a été reconnu comme accident de travail le 7 janvier 2015 par la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie).

Pour la CPAM, le lien entre le suicide et le travail est établi, C'est notifié dans le courrier du 7 janvier:

.....«En conclusion, compte tenu des connaissances médicales actuelles, il existe une relation de causalité directe entre les conditions de travail de Monsieur Jouanne et son décès.

Les causes présumées du suicide, en l'absence de processus morbide sous-jacent, sont liées à la non obtention du poste de nuit compliquant un vécu de mauvaise reconnaissance au travail, induite entre autres, par une évolution salariale paraissant inférieure à celle de ses collègues.

Compte tenu de cet avis:

- «je peux donc accorder la prise en charge de l'accident au titre de la législation relative aux risques professionnels»....

Les deux suicides survenus sur le site de Cléon ont donc été reconnus comme accidents de travail, l'enquête réalisée par le CHSCT pourrait apporter des éléments supplémentaires.

Risques psychosociaux: toujours présents sur l'usine!!!

Régulièrement, des salariés nous disent subir des pressions et du chantage aux nuits, chantage aux grèves: **si tu veux rester de nuit....j'allais renouveler ton contrat mais si tu pars en grève.....Quand on est de nuit on fait les heures supplémentaires.....**

Après les deux drames que nous avons vécus, cette attitude de la part de certains managers (heureusement pas tous) est intolérable!!

Quant à la commission paritaire, mise en place suite aux suicides, nous attendons toujours, un an après sa mise en place, des mesures concrètes contre le chantage, aux nuits, au droit de grève, aux promotions....

Répression patronale

Les fourberies de SETIN

Tentative de licenciement pour avoir osé «monter une base syndicale CGT»chez SETIN à Martot!!

Revenons sur les faits:

La loi oblige tous les employeurs à reconnaître l'exercice du droit syndical dans toutes les entreprises : tout salarié peut librement créer un syndicat ou adhérer au syndicat de son choix.

C'est exactement ce que votre camarade **Julien a fait en adhérant au Syndicat CGT, en créant une section syndicale et en demandant à l'Union locale CGT de l'Agglomération d'Elbeuf de le désigner Représentant de la Section Syndicale (RSS) au sein de votre entreprise.**

Mardi 9 décembre, Monsieur SETIN a reçu le courrier de l'Union locale CGT de l'Agglomération d'Elbeuf l'informant qu'elle désignait Julien AGASSE «Représentant CGT ». Dans un entretien qui s'est déroulé 6 jours plus tard, M. SETIN lui a reproché son choix en lui faisant comprendre qu'il ne l'accepterait pas.

Le vendredi 19 décembre, après avoir attendu la fin de la journée de travail, il a remis à Julien un courrier lui notifiant sa « mise à pied » immédiate et sa convocation à un « entretien préalable à un licenciement pour faute grave» qui s'est déroulé... entre Noël et le Jour de l'an !

Du 22 décembre au 19 janvier, Julien a donc été privé de travail – et de salaire - jusqu'à la réception de sa **lettre de licenciement pour « faute grave », lundi 19 janvier.**

Mr SETIN n'a pas hésité à licencier Julien sans cause réelle et sans demander « l'autorisation » à l'Inspection du travail. Là-dessus, la loi est claire : **le licenciement d'un représentant syndical intervenant sans que l'employeur n'ait obtenu l'autorisation de l'inspecteur du travail est nulle.**

Après intervention de l'inspecteur du travail, de l'Union locale CGT d'Elbeuf, des élus CGT de la région, Mr SETIN a dû réintégrer Julien le 16 février. Moins de 4 heures après sa réintégration, Julien a de nouveau été mis à pied et se retrouve menacé de licenciement!!

La CGT ne lâchera pas et n'acceptera pas ces méthodes d'un autre âge, méthodes déjà utilisées chez Leclerc à ST Pierre les Elbeuf, Mac Donald également à ST Pierre...à chaque fois les représentants syndicaux CGT ont eu gain de cause et des bases syndicales ont été montées. Mr SETIN va devoir s'habituer....